

**Extraits du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de FERNEY-VOLTAIRE,
séance du mardi 04 septembre 2018, 20h00**

affichés en application des dispositions de l'article L 2121.25
du code général des collectivités territoriales

Nombre de membres du conseil municipal en exercice : **29**
Nombre de membres présents : **21 : sauf les points 11,16, 17, 18, 20,
22, 23, 24 : 20 présents
sauf les points 19 et 21 : 19 présents**
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : **26 : sauf le point 11 : 24 votants
sauf le point 12 : 23 votants**

L'an deux mil dix-huit, le dix-sept juillet à 20 heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué le **29 août 2018**, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Daniel RAPHOZ, Maire. La convocation a été **affichée le 29 août 2018**.

Présents : MMES et MM. RAPHOZ Daniel, UNAL Khadija, VONNER Roger, MOUNY Valérie, LY Chun-Jy, LEGER Aurélie, DEVAUCHELLE Hélène, PHILIPPS Pierre-Marie, ALLIOD Christian, PAILLARD Christophe, HALLER Céline, MARTIN Charly, CLAVEL Matthieu, COULON Alexandre, t'KINT DE ROODENBEKE Etienne, MEYLAN François, FRANQUET Christine, RIGAUD Didier, SACCHI-HASSANEIN Géraldine, KASTLER Jean-Loup.

| | | |
|---|---|--------------------------|
| <u>Pouvoirs</u> : Mme COMBE Marina | à | M. VONNER Roger |
| Mme HARS Chantal | à | M. PHILIPPS Pierre-Marie |
| M. GRATTAROLY Stéphane | à | M. ALLIOD Christian |
| M. TRAN DINH Thao | à | M. MEYLAN François |
| Mme MERIAUX Laurence | à | Mme MOUNY Valérie |
| Mme SABARA Corinne | à | M. RAPHOZ Daniel |

Absents : M. BECHIS Eric
Mme IBRAHIM Siti
Mme LISACEK Frédérique

Secrétaire de séance : M. COULON Alexandre

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Le maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales, les extraits du procès-verbal des délibérations du conseil municipal du mardi 04 septembre 2018 ont été affichés le 11 septembre 2018.

| |
|---------------------------------|
| RESUME DES DELIBERATIONS |
|---------------------------------|

1. Présentation des nouveaux cadres ayant intégré la Ville depuis janvier 2018.

Le maire présente à l'assemblée, les nouveaux cadres : Mme ROUSSET Virginie, Directrice du Conservatoire à Rayonnement Communal, M. CUGNET Jean-Louis, Directeur des systèmes d'information et télécommunication, M. RABACHE Olivier, Directeur de la future Médiathèque du Châtelard et M. LANZINI Eric, Directeur du Centre nautique.

2. Désignation d'un secrétaire de séance.

Le maire ayant fait l'appel nominal et énuméré les pouvoirs (Mme COMBE Marina à M. VONNER Roger, Mme HARS Chantal à M. PHILIPPS Pierre-Marie, M. GRATTAROLY Stéphane à M. ALLIOD Christian, M. TRAN DINH Thao à M. MEYLAN François, Mme MERIAUX Laurence à Mme MOUNY Valérie et Mme SABARA Corinne à M. RAPHOZ Daniel), il est procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. M. COULON Alexandre est désigné avec 1 voix contre (KASTLER Jean-Loup) pour remplir cette fonction.

3. Approbation du procès-verbal de la séance de conseil municipal du 17 juillet 2018.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 17 juillet 2018 est adopté par 17 voix pour et 1 voix contre (KASTLER Jean-Loup).

4. Actualisation du tableau des emplois communaux au 01/09/2018.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve par 23 voix pour, 1 voix contre (CLAVEL Matthieu) et 2 abstentions (UNAL Khadija et KASTLER Jean-Loup), la modification du tableau des emplois de la commune; tel qu'énoncé ci-dessus. Il autorise par 23 voix pour, 1 voix contre (CLAVEL Matthieu) et 2 abstentions (UNAL Khadija et KASTLER Jean-Loup) le maire ou l'un de ses adjoints à signer tous documents s'y rapportant.

5. Mise en place d'un contrat d'apprentissage au Service Finances/Comptabilité.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la mise en place d'un contrat d'apprentissage au Service Finances/Comptabilité à la rentrée 2018/2019. Il s'engage à l'unanimité à inscrire les crédits correspondants aux budgets primitifs 2018 à 2020. Il autorise à l'unanimité le Maire ou un adjoint délégué à signer tout document s'y rapportant.

6. Taxe de séjour – nouveaux barèmes de calcul pour les hébergements en attente de classement ou sans classement.

Après avis favorable de la commission « Economie locale » réunie le 23 août 2018, le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve par 25 voix pour et une abstention (GRATTAROLY Stéphane par procuration) le nouveau barème de calcul de la taxe de séjour pour les hébergements en attente de classement ou sans classement. Il autorise par 25 voix pour et une abstention (GRATTAROLY Stéphane par procuration) le Maire ou un adjoint délégué à signer tout document s'y rapportant.

7. Versement de l'indemnité d'éviction pour perte d'exploitation au GAEC Vibert.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve par 25 voix pour et une abstention (GRATTAROLY Stéphane par procuration) le versement de l'indemnité d'éviction pour perte d'exploitation d'un montant de 44 622 € au GAEC Vibert. Il autorise par 25 voix pour et une abstention (GRATTAROLY Stéphane par procuration) le Maire ou un adjoint délégué à signer tout document s'y rapportant.

8. Décision budgétaire modificative n° 2.

Après avis favorable de la commission Finances et économie locale réunie le 23 août 2018, le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise par 18 voix pour et 8 abstentions (t'KINT DE ROODENBEKE Etienne, GRATTAROLY Stéphane par procuration, MEYLAN François, TRAN DINH Thao par procuration, FRANQUET Christine, RIGAUD Didier, SACCHI-HASSANEIN Géraldine, KASTLER Jean-Loup) les ouvertures et virements de crédits suivants :

| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | | | | | |
|---|--------|--|----------|---------------------|--|
| Chapitre | Compte | | Fonction | Montant | Explications |
| Chapitre 011 - Charges à caractère général | 62876 | Remboursement de frais au GFP de rattaché | 0 | -59 047,00 € | Sur demande de la Préfecture, l'évaluation de l'attribution de compensation tient compte des charges transférées. Charges transférées eaux pluviales : 59 047€ |
| Chapitre 011 - Charges à caractère général | | | | -59 047,00 € | |
| Chapitre 014 - Atténuations de produits | 739223 | Fonds de péréquation ressources communales | 0 | 15 047,00 € | Suite à la notification du FPIC d'un montant de 237 547€ au lieu de 222 489€ en 2017. |
| Chapitre 014 - Atténuations de produits | | | | 15 047,00 € | |
| Chapitre 022 - Dépenses imprévues | 022 | Dépenses imprévues | 0 | -72 145,00 € | |
| Chapitre 022 - Dépenses imprévues | | | | -72 145,00 € | |
| Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement | 023 | Virement à la section d'investissement | 0 | 50 200,00 € | |
| Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement | | | | 50 200,00 € | |
| TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | | | | -65 945,00 € | |
| RECETTES DE FONCTIONNEMENT | | | | | |
| Chapitre | Compte | | Fonction | Montant | Explications |
| Chapitre 73 - Impôts et taxes | 73211 | Attribution de compensation | 0 | -59 047,00 € | Sur demande de la Préfecture, l'évaluation de l'attribution de compensation tient compte des charges transférées. Charges transférées eaux pluviales : 59 047€ |
| | 73212 | Dotation de solidarité communautaire | 0 | 58 647,00 € | Suite à la notification de la dotation de solidarité communautaire |
| Chapitre 73 - Impôts et taxes | | | | -400,00 € | |
| Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations | 7411 | Dotation forfaitaire | 0 | -20 183,00 € | Suite à la notification de la DGF d'un montant de 529 817€ au lieu de 551 266€ en 2017. |
| | 74758 | Autres groupements | 0 | -55 462,00 € | Imputation de la dotation de solidarité communautaire dans le chapitre 73 - Impôts et taxes (compte 73212) |
| | 74718 | Autres | 5 | 3 000,00 € | Subvention Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) - Street workout Politique de la ville |
| | 7485 | Dotation pour les titres sécurisés | 0 | 7 100,00 € | Suite à la notification de la dotation d'un montant de 17 160 € |
| Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations | | | | -65 545,00 € | |
| TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT | | | | -65 945,00 € | |

| DEPENSES D'INVESTISSEMENT | | | | | |
|--|--------|--|--|---------------------|---|
| Chapitre / Opération | Compte | Fonction | Montant | Explications | |
| Chapitre 041 - Opérations patrimoniales | 2313 | Constructions | 8 | 180 000,00 € | Opération d'ordre au sein de la section d'investissement : intégration des frais d'études au démarrage des travaux |
| Chapitre 041 - Opérations patrimoniales | | | | 180 000,00 € | |
| Chapitre 21 - Immobilisations corporelles | 21318 | Autres bâtiments publics | 3 | 5 000,00 € | Câblage baie de brassage Police - Maison du Pays de Voltaire / Ecole Calas |
| | 21318 | Autres bâtiments publics | 4 | 6 800,00 € | Réfection peinture appartement Centre nautique |
| | 2135 | Installations générales, agencements, amér | 4 | 2 400,00 € | Cuisine appartement Centre nautique |
| | 2135 | Installations générales, agencements, amér | 2 | 2 600,00 € | Cuisine appartement école Florian |
| | 2184 | Mobilier | 2 | 6 500,00 € | Aménagement classe supplémentaire école Florian - mobilier |
| | 2188 | Autres immobilisations corporelles | 5 | 15 500,00 € | Complément éléments de street workout - Politique de la ville (pour mémoire 21 000€ inscrits au BP 2018) |
| | 2188 | Autres immobilisations corporelles | 4 | 5 000,00 € | Matériel pédagogique (3 500€) + sonorisation Centre nautique (1 500€) |
| Chapitre 21 - Immobilisations corporelles | | | | 43 800,00 € | |
| Chapitre 23 - Immobilisations en cours | 2315 | Installations, matériel et outillage technique | 8 | 20 000,00 € | Correction imputation : travaux de remplacement parties pavées ruelles Grand' rue / Parking du centre |
| Chapitre 23 - Immobilisations en cours | | | | 20 000,00 € | |
| Opération 27 - Marché à commande | 2315 | Installations, matériel et outillage technique | 8 | -20 000,00 € | Correction imputation : travaux de remplacement parties pavées ruelles Grand' rue / Parking du centre |
| Opération 27 - Marché à commande | | | | -20 000,00 € | |
| Opération 32 - Ecole Florian | 21312 | Bâtiments scolaires | 2 | -10 000,00 € | Travaux de sécurisation école Florian (FIPD) |
| Opération 32 - Ecole Florian | | | | -10 000,00 € | |
| Opération 33 - Ecole Jean Calas | 21312 | Bâtiments scolaires | 2 | -10 000,00 € | Travaux de sécurisation école Calas (FIPD) |
| Opération 33 - Ecole Jean Calas | | | | -10 000,00 € | |
| Opération 35 - Piscine Municipale | 2188 | Autres immobilisations corporelles | 4 | 8 500,00 € | Cartes à puces contrôle accès (8 500€) Centre nautique |
| | 2313 | Constructions | 4 | 30 200,00 € | Réseau de ventilation (13 800€), faux plafonds vestiaires (8 100€), variateur bassin ludique (8 300€) Centre nautique |
| Opération 35 - Piscine Municipale | | | | 38 700,00 € | |
| Opération 41 - Hôtel de ville | 21311 | Hôtel | 0 | -85 000,00 € | Réhabilitation appartement de l'Hôtel de ville |
| Opération 41 - Hôtel de ville | | | | -85 000,00 € | |
| Opération 69 - Tennis couvert | 21318 | Autres bâtiments publics | 4 | 80 000,00 € | Structure gonflable du tennis suite au sinistre |
| Opération 69 - Tennis couvert | | | | 80 000,00 € | |
| Opération 64 - Parking et allée du Château | 2112 | Terrains de voirie | 8 | 16 000,00 € | Complément versement indemnité d'éviction pour perte d'exploitation DUP Sous le Château |
| Opération 64 - Parking et allée du Château | | | | 16 000,00 € | |
| | | | TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 253 500,00 € | |
| RECETTES D'INVESTISSEMENT | | | | | |
| Chapitre | Compte | Fonction | Montant | Explications | |
| Chapitre 021 - Virement de la section de fonct | 021 | Virement de la section de fonctionnement | 0 | 50 200,00 € | |
| Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement | | | | 50 200,00 € | |
| Chapitre 024 - Produits de cessions | 024 | Produits de cessions | 8 | 5 000,00 € | Cession tondeuse |
| Chapitre 024 - Produits de cessions | | | | 5 000,00 € | |
| Chapitre 041 - Opérations patrimoniales | 2033 | Frais d'études | 8 | 180 000,00 € | Opération d'ordre au sein de la section d'investissement : intégration des frais d'études au démarrage des travaux |
| Chapitre 041 - Opérations patrimoniales | | | | 180 000,00 € | |
| Chapitre 13 - Subvention d'investissement | 1322 | Région | 5 | 6 300,00 € | Subvention Région 70% éléments de street workout - Politique de la ville (pour mémoire 14 700€ inscrit au BP 2018) |
| | 1328 | Autres | 4 | 17 000,00 € | Remboursement assurance sinistre structure gonflable du tennis |
| | 1342 | Amendes de police | 8 | -5 000,00 € | Suite à la notification du produit des amendes de police d'un montant de 35 066€ |
| Chapitre 13 - Subvention d'investissement | | | | 18 300,00 € | |
| | | | TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT | 253 500,00 € | |

9. Souscription d'un emprunt bancaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve par 19 voix pour, 3 voix contre (COULON Alexandre, FRANQUET Christine, KASTLER Jean-Loup) et 4 abstentions (RIGAUD Didier, SACCHI-HASSANEIN Géraldine, TRAN DINH Thao par procuration, MEYLAN François) l'offre de la Caisse d'Epargne dans les conditions suivantes :

- Montant du contrat : 2 400 000 euros
- Durée du contrat : 20 ans
- Taux fixe du prêt : 1,54 %
- Commission d'engagement : 0,1 % du montant emprunté
- Versement des fonds : sous 3 mois maximum
- Périodicité : annuelle (le 25 mars de chaque année)
- Amortissement : constant (échéances dégressives)
- Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
- Remboursement anticipé : possible à chaque échéance, moyennant un préavis et le paiement d'une indemnité actuarielle (non plafonnée).

Il autorise par 19 voix pour, 3 voix contre (COULON Alexandre, FRANQUET Christine, KASTLER Jean-Loup) et 4 abstentions (RIGAUD Didier, SACCHI-HASSANEIN Géraldine, TRAN DINH Thao par procuration, MEYLAN François) le Maire ou l'un des adjoints délégués à signer tout document relatif à la mise en place de cet emprunt et à l'offre qu'il aura retenue. Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à intervenir auprès de la Caisse d'Epargne. Il est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

10. Appel à financement pour les travaux de rénovation du Point Accueil Solidarité (PAS) à la Maison Saint-Pierre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, sollicite à l'unanimité pour ce projet de rénovation de Point Accueil Solidarité (PAS) à la maison Saint-Pierre, l'aide financière de l'Etat dans le cadre de la DETR 2018 et de la Communauté de communes du Pays de Gex au titre du Fonds de Concours communautaire. Il approuve à l'unanimité le plan de financement tel qu'exposé plus haut. Il dit à l'unanimité que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2018 à l'opération 54 – Travaux Saint-Pierre. Il charge à l'unanimité le maire ou un adjoint délégué à signer tous documents s'y rapportant.

11. Versement d'une subvention de fonctionnement à l'Association Cercle Condorcet-Voltaire du Pays de Gex et de Genève au titre de l'année 2018.

LY Chun-Jy sort de la salle et ne prend pas part au vote de cette délibération.

Après l'avis favorable de la Commission Culture, communication et intercommunalité du 9 juillet 2018, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve par 24 voix pour et 1 abstention (COULON Alexandre) le versement d'une subvention de 500 euros à l'association Cercle Condorcet-Voltaire du Pays de Gex et de Genève, étant précisé que le budget primitif 2018 comporte des crédits suffisants à l'article 6574. Il autorise par 24 voix pour et 1 abstention (COULON Alexandre) le Maire ou un adjoint délégué à signer tout document s'y rapportant.

12. Remboursement de la prestation « balade nocturne » du 08/08/2018 annulée pour cause d'intempéries.

HARS Chantal et SACCHI-HASSANEIN Géraldine ne participent pas au vote de cette délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve par 24 voix pour le remboursement des sommes suivantes :

- 30 € à Madame BENA
- 20€ à Madame BOLGERP Catherine
- 20 € à Monsieur et Madame BOUHIER
- 10 € à Madame CASSIAU Elisabeth
- 30 € à Madame DAZIN Joëlle
- 30 € à Monsieur DUCHER Jérôme
- 10 € à Madame EMERY Florence
- 20 € à Madame EMERY Géraldine
- 40 € à Madame HARS Chantal
- 30 € à Madame GUILLET
- 30 € à Madame LE TEXIER
- 10 € à Madame LITRAS Pierrette
- 40 € à Monsieur et Madame MARINOV
- 20 € à Madame MOREAU Stéphanie
- 30 € à Madame PETERSCHMITT Céline
- 20 € à Madame PHILIPPS Patricia
- 10 € à Madame RENAUD Claude
- 20 € à Madame RUA Sylvia
- 10 € à Madame SACCHI-HASSANEIN Géraldine

- 30 € à Madame SALTAS Maria Luisa
- 20 € à Madame SAUGE Véronique

Il charge par 24 voix pour le Maire ou un adjoint délégué de la mise en œuvre de la décision prise.

13. Remboursement de prestations « piscine » non effectuées en raison de la fermeture du Centre nautique pour travaux de réfection de carrelage et faïences.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve par 25 voix pour et 1 abstention (PAILLARD Christophe) le remboursement des sommes suivantes :

- 55 et 45 euros, soit 100 euros à la première personne domiciliée à Saint-Genis-Pouilly
- 55 euros à la seconde personne domiciliée à Segny.

14. Augmentation du capital social de la Société publique locale TERRINNOV.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1524-1, le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise par 25 voix pour et 1 abstention (KASTLER Jean-Loup) Monsieur Pierre-Marie PHILIPPS, désigné comme représentant de la Ville de Ferney-Voltaire à l'Assemblée générale de la Société Publique Locale Territoire d'Innovation, à adopter les résolutions suivantes à la prochaine Assemblée générale extraordinaire de la SPL Territoire d'Innovation :

RESOLUTION 1 : augmentation du capital social par majoration du montant nominal de la valeur de l'action

L'Assemblée générale extraordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité de l'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, décide d'augmenter le capital social s'élevant actuellement à 250 000 €, divisé en 2 500 actions, de 100 € chacune, entièrement libérées, d'une somme de 250 000 € pour le porter à 500 000 € par l'incorporation directe au capital de cette somme prélevée sur le compte « autres réserves ».

En représentation de cette augmentation de capital, le montant nominal de chacune des 2 500 actions existantes est élevé de 100 € à 200 €.

RESOLUTION 2 : modification corrélative des statuts

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'Assemblée générale extraordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité de l'Assemblée générale ordinaire, décide de modifier l'article 7.1 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 7. CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de 500 000 euros. Il est divisé en 2 500 actions d'une seule catégorie, intégralement souscrites, d'une valeur nominale égale à 200 euros.

Le reste de l'article demeure inchangé.

RESOLUTION 3 : pouvoir pour l'accomplissement des formalités

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

15. Rapport d'activité et de résultats 2017 de la SEMCODA.

SABARA Corinne sort de la salle du conseil et donne pouvoir au maire.

La SEMCODA a transmis un résumé du rapport de gestion 2017 présenté le 22 juin 2018 à l'Assemblée spéciale des communes actionnaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, prend acte de la communication du rapport de gestion reprenant l'activité de la SEMCODA et ses résultats pour l'année 2017.

16. Opération de construction d'un nouveau Centre technique municipal – choix des entreprises des lots 04A, 04B et 10.

Après analyse des offres, et après avis des membres de la Commission Travaux et sécurité réunis le 24 juillet 2018, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve par 21 voix pour et 5 abstentions (MEYLAN François, TRAN DINH Thao par procuration, FRANQUET Christine, RIGAUD Didier et KASTLER Jean-Loup) la procédure susmentionnée. Il RETIENT par 21 voix pour et 5 abstentions (MEYLAN François, TRAN DINH Thao par procuration, FRANQUET Christine, RIGAUD

Didier et KASTLER Jean-Loup) les offres économiquement les plus avantageuses (*) pour les lots 04A, 04B et 10, à savoir :

| N° | Lots | Entreprise mieux disante (mandataire en cas de groupement) | Montant €HT |
|-----|----------------------|---|-------------------|
| 04A | CHARPENTE METALLIQUE | PERRAUD ET ASSOCIES | 283 000,00 |
| 04B | CHARPENTE BOIS | GIROD MORETTI | 145 670,30 |
| 10 | CARRELAGE – FAÏENCES | TECHNIDALLE | 46 704,70 |
| | | TOTAL lots 04A-04B-10 | 475 375,00 |

Il autorise par 21 voix pour et 5 abstentions (MEYLAN François, TRAN DINH Thao par procuration, FRANQUET Christine, RIGAUD Didier et KASTLER Jean-Loup) le Maire ou un adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à ces marchés.

17. Travaux de réhabilitation de la ferme du Châtelard pour la création de la médiathèque – lot n° 8 - Avenant de transfert du marché attribué à l'Entreprise SPIE Sud-Est suite à son changement de dénomination sociale et à sa fusion-absorption.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte par 25 voix pour et 1 abstention (RIGAUD Didier) la proposition d'avenant n°1 - Avenant de transfert de marché du lot n°08 – ELECTRICITE – COURANTS FORTS – COURANTS FAIBLES. Il autorise par 25 voix pour et 1 abstention (RIGAUD Didier) le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tout document s'y rapportant.

18. Déclassement par anticipation du domaine public artificiel de la propriété cadastrée section AM 275-276 et partie des parcelles AM 199 et 201 sises au lieudit « Les Jargilières ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, prononce par 18 voix pour, 6 voix contre (t'KINT DE ROODENBEKE Etienne, MEYLAN François, TRAN DINH Thao par procuration, RIGAUD Didier, FRANQUET Christine et SACCHI-HASSANEIN) et 2 abstentions (COULON Alexandre et PAILLARD Christophe) le déclassement par anticipation du domaine public communal de la propriété cadastrée section AM 275-276, ainsi que des parcelles AM 199-201 à diviser, d'une contenance d'environ 5 280 m². Il autorise par 18 voix pour, 6 voix contre (t'KINT DE ROODENBEKE Etienne, MEYLAN François, TRAN DINH Thao par procuration, RIGAUD Didier, FRANQUET Christine et SACCHI-HASSANEIN Géraldine) et 2 abstentions (COULON Alexandre et PAILLARD Christophe) le Maire à signer les actes correspondants et tout document s'y rapportant.

19. Acquisition des lots B et C issus de la division des parcelles AM n° 579 et 582 sises au lieudit « Les Jargilières ».

MOUNY Valérie sort de la salle et ne prend pas part au vote de cette délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'acquisition des lots B et C issus de la division des parcelles AM n°579 et 582 aux conditions mentionnées ci-dessus. Il autorise à l'unanimité le Maire ou l'un de ses adjoints à signer les actes correspondants et tout document s'y rapportant.

20. Lancement d'un appel à projets en vue d'une cession de parcelles sises au lieudit « Les Jargilières » dans le cadre du futur transfert du CTM.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, acte par 17 voix pour, 4 voix contre (t'KINT DE ROODENBEKE Etienne, MEYLAN François, TRAN DINH Thao par procuration et FRANQUET Christine) et 5 abstentions (COULON Alexandre, PAILLARD Christophe, RIGAUD Didier, SACCHI-HASSANEIN Géraldine et KASTLER Jean-Loup) le principe de cession des parcelles cadastrées AM 275-276, ainsi que des parcelles AM 199-201 à diviser, d'une contenance d'environ 5 280 m², conformément à l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017, encadrant le déclassement anticipé des biens immeubles du domaine public des collectivités territoriales en vue de leur cession. Il autorise par 17 voix pour, 4 voix contre (t'KINT DE ROODENBEKE Etienne, MEYLAN François, TRAN DINH Thao par procuration et FRANQUET Christine) et 5 abstentions (COULON Alexandre, PAILLARD Christophe, RIGAUD Didier, SACCHI-HASSANEIN Géraldine et KASTLER Jean-Loup) le Maire à lancer un appel à projet, par voie de publicité et mise en concurrence, pour la réalisation d'un

programme immobilier ou de toute opération respectant l'orientation d'aménagement et de programmation du secteur n°2 « Les Jargilières », du plan local d'urbanisme (PLU) 2014.

21. Acquisition foncière de la parcelle cadastrée AM 264 sise Chemin du Gué.

MOUNY Valérie sort de la salle et ne prend pas part au vote de cette délibération.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'acquisition de la parcelle cadastrée AM 264 aux conditions mentionnées ci-dessus. Il autorise à l'unanimité le Maire à signer les actes correspondants et tout document s'y rapportant.

22. Acquisition foncière de la parcelle cadastrée A 132, sise Chemin de la Bagasse.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'acquisition de la parcelle A 132. Il autorise à l'unanimité le Maire ou un adjoint délégué à signer les actes correspondants et tout document s'y rapportant.

23. Acquisition d'un garage extérieur dans la copropriété « Le Châtelard » sis rue Condorcet.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'acquisition, par la commune, d'un garage lot n°23 dans la copropriété «Le Châtelard », bien appartenant à Mme Yvette SIMOND, au prix de 15 000 €. Il autorise à l'unanimité le Maire ou un adjoint délégué à signer les actes correspondants et tout document s'y rapportant.

24. Déclassement des anciens locaux du Trésor public sis 1A, avenue Voltaire sur la parcelle cadastrée AE n° 259.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, prononce à l'unanimité le déclassement du domaine public communal des lots 1, 7 et 10 du bâtiment sis 1A avenue Voltaire, parcelle cadastrée AE n°259. Il autorise à l'unanimité le Maire à signer les actes correspondants et tout document s'y rapportant.

25. Informations diverses :

- Rentrée scolaire 2018/2019.
- Projet de déclassement du chemin de la Brunette dans le cadre de la ZAC Ferney-Genève Innovation.

26. Questions diverses :

- **Décisions du maire prises en juillet et août 2018 en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales (délégations du conseil municipal).**

DECISIONS DU MAIRE des mois de JUILLET et AOUT 2018
prises en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales concernant les délégations du conseil municipal au maire et en application de l'article L.2122-23 disposant que le maire doit rendre compte en séance du conseil municipal des décisions prises.

**Décision municipale n°044 – 2018
du 23 juillet 2018**

Considérant le départ à la retraite de Monsieur Patrice TAVERNIER, Directeur du Conservatoire ; et son remplacement par Madame Virginie ROUSSET à compter du 1^{er} août 2018. Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 23 juillet 2018. La présente décision municipale annule et remplace la décision n°019/2014 du 18 avril 2014. Madame Sara COULLET est nommée régisseur titulaire de la régie de recettes pour l'encaissement des participations financières résultant de l'enseignement des cours dispensés par le conservatoire de musique et de danse de Ferney-Voltaire, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci. En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Madame Sara COULLET sera remplacée par Madame Virginie ROUSSET, régisseur suppléant.

**Décision municipale n°045 – 2018
du 13 juillet 2018**

Considérant la nécessité de mettre en place un Dispositif Prévisionnel de Secours, pour le bon déroulement de la manifestation de la Fête nationale. Considérant que l'association Départementale de protection Civile de l'Ain (ADPC) a reçu notamment une autorisation d'exercice déconcentrée pour

les missions de sécurité civile de type D par sa régulière affiliation à la Fédération nationale de Protection civile (FNPC). La Commune de Ferney-Voltaire accepte de signer avec l'ADPC 01 antenne de Saint-Genis-Pouilly une convention de mise en place d'un Dispositif Prévisionnel de Secours. Cette convention a pour but de fixer les modalités de fonctionnement entre la commune et l'ADPC 01 afin de clarifier le cadre juridique de la prestation de service assurée lors de la manifestation de la Fête nationale qui aura lieu du 14 juillet 2018 à 19h30 jusqu'au 15 juillet 2018 à 01h30 à Ferney-Voltaire (01210). La présente convention est conclue pour la durée de la manifestation, En cas d'annulation de la manifestation, la commune est tenue d'aviser l'ADPC 01 antenne de Saint Genis Pouilly par tous moyens de communication au moins 48 heures à l'avance.

**Décision municipale n°046 – 2018
du 24 juillet 2018**

Considérant la demande de Madame Myriam MOHN KUBLER visant à louer un garage communal dans le sous-sol du bâtiment Les Dauphins, avenue Voltaire, Ferney-Voltaire. Considérant que la commune dispose dans ce bâtiment d'un garage qui sera vacant à compter du 1^{er} août 2018, La commune accepte de louer à Madame Myriam MOHN KUBLER un garage sis Immeuble Les Dauphins, avenue Voltaire à Ferney-Voltaire. Le garage est situé au sous-sol du bâtiment A, portant le n° 18 au plan du sous-sol dudit timent, n° de porte 38 au plan du sous-sol dudit bâtiment, n° de porte 3. Un bail est mis en place, dont un exemplaire est annexé à la présente décision.

La location interviendra à compter du 1^{er} août 2018 pour une durée d'un an, renouvelable une fois, sauf congé donné par l'une des parties avec un préavis d'un mois. Montant de la redevance : 217,95 € hors charges par trimestre. Le loyer ci-dessus stipulé sera automatiquement révisé chaque année au 1^{er} janvier, en fonction de l'indice IRL du 1^{er} trimestre n-1 publié par l'INSEE. La 1^{ère} révision n'interviendra que le 1^{er} janvier 2019.

**Décision municipale n°047 – 2018
du 24 juillet 2018**

Considérant la décision municipale n°031/2017 visant à louer un garage communal dans le sous-sol du bâtiment Les Dauphins, avenue Voltaire, Ferney-Voltaire (01210) à Monsieur Tony MARZICO. Considérant qu'une erreur matérielle s'est glissée dans l'article « Loyer et modalités financières », dudit bail, portant sur la date de la révision du loyer. La commune accepte de signer l'avenant n°1 au bail pour la mise à disposition d'un garage automobile à Monsieur Tony MARZICO. Le loyer sera automatiquement révisé chaque année à la date du 1^{er} janvier, en fonction de l'indice IRL du 1^{er} trimestre (n-1) publié par l'INSEE. La première révision interviendra donc le 1^{er} janvier 2019. Les autres modalités contenues dans cet article restent inchangées. La disposition du présent avenant annule et remplace les termes du paragraphe 3 portant sur la date de révision du loyer du bail garage automobile, signé le 22 juin 2017 entre la commune de Ferney-Voltaire et le locataire.

**Décision municipale n°048 – 2018
du 20 août 2018**

Considérant que la ville dispose d'un appartement meublé F2 de 51m² avec salon, cuisine et chambre, bâtiment Grange Prada, situé 24 bis rue de Meyrin à Ferney-Voltaire. Considérant la valeur locative réelle appliquée dans le parc social dont une moyenne a été entérinée par délibération du conseil municipal en date du 7 juillet 2015. Considérant la demande de Madame Aurellia KUBIAK, institutrice à l'Ecole Primaire Florian, et la nécessité de lui trouver une solution provisoire d'hébergement au regard de sa situation personnelle. La commune accepte de louer à Madame Aurellia KUBIAK, un appartement meublé F2 de 51m² avec salon, cuisine et chambre, bâtiment Grange Prada, situé 24 bis rue de Meyrin. Le contrat de location à titre précaire est établi à compter du 27 août 2018 jusqu'au 30 novembre 2018. Un exemplaire de ce contrat est annexé à la présente décision. Montant loyer mensuel : 306€ TTC (51m² X 6€), charges comprises.

**Décision municipale n°049 – 2018
du 27 août 2018**

Vu la décision n° 045/2017 en date du 30 août 2017 instituant une régie d'avances et de recettes pour l'encaissement des recettes et le paiement des dépenses afférents aux services de restauration scolaire pour les écoles Jean Calas et Florian, d'accueil périscolaire et de loisirs des centres de loisirs Jean Calas et Florian. Vu la décision n° 060/2017 en date du 07 novembre 2017 relative à l'avenant à la régie d'avances et de recettes. Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents. Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 21 août 2018. Madame Marine RENAUT est nommée régisseur suppléant, en remplacement de Madame Céline LACHE, de la régie de recettes et d'avances pour l'encaissement des recettes et le paiement des dépenses afférents aux services de restauration scolaire pour les écoles Jean Calas et Florian, d'accueil périscolaire et de loisirs des

centres de loisirs Jean Calas et Florian, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci. En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Monsieur Ilario URBAIN, régisseur titulaire, sera remplacé par Madame Marine RENAUT, régisseur suppléant.

**Décision municipale n°050 – 2018
du 23 août 2018**

Considérant que la décision municipale n°061/2017 a permis la signature d'un contrat d'hygiène antiparasitaire et d'ajouter le traitement de l'hyper centre de la ville de Ferney-Voltaire aux contrats des écoles Calas et Florian. Considérant la nécessité de mettre à jour les conditions particulières et les conditions générales de service régissant le contrat d'hygiène antiparasitaire pour la Salle du Levant, le Centre Nautique et les bâtiments de la Comédie et des Erables. Considérant l'avenant au contrat proposé par la société ECOLAB PEST France, sise 25 Avenue Astride Briand – CS 70106 – 94112 ARCUEIL Cedex. Le montant annuel pour la désinsectisation et la dératisation s'élève à : 1643 € HT (1971.60€ TTC):

- Pour la Salle du Levant : Désinsectisation et dératisation pour un montant de 448 € HT.
- Pour le Centre Nautique : Désinsectisation et dératisation des zones accueil, bureau, restaurant, salles de réunion et appartement pour un montant de 610 € HT.
- Pour les bâtiments de la Comédie et des Erables (ex perception) : Désinsectisation en comptant les rez de chaussée et les appartements pour un montant total de 585 € HT.

**Décision municipale n°051 – 2018
du 31 août 2018**

Considérant l'intérêt pédagogique de la mise en place d'un intervenant, par l'association *A l'écoute de la pierre*, pour une initiation en langue des signes française dispensée à une dizaine d'enfants des centres de loisirs de Ferney-Voltaire. Considérant la proposition de l'association *A l'écoute de la pierre* au titre de l'année scolaire 2018-2019, comportant des cours de 60 minutes tous les lundis, hors vacances scolaires, de 15h30 à 16h30 du 10 septembre 2018 au 17 décembre 2018 inclus, et qui auront lieu à l'école Jean Calas. La commune accepte la convention ci-annexée à passer avec l'association *A l'écoute de la pierre*, pour une initiation en langue des signes française.

Les conditions financières sont les suivantes :

- Un forfait de 40€ par cours de 60 minutes sur présentation de factures.
- un forfait de 10€ par mois pour les frais de déplacements de l'intervenant.

La présente convention est conclue pour la saison scolaire 2018-2019. Les interventions auront lieu les lundis de 15h30 à 16h30, du 10 septembre 2018 au 17 décembre 2018 inclus.

**Décision municipale n°052 – 2018
du 31 août 2018**

Considérant que la ville dispose d'un ensemble immobilier en copropriété sis Avenue Voltaire, dénommé « Parc de Ferneyville », 11 emplacements de parking extérieurs désignés comme suit : LOTS N° : 271, 272, 277, 355, 356, 357, 358, p359, 360, 389 et 390 représentant pour chacun 28/100.000èmes au règlement de copropriété.

Considérant la valeur locative réelle appliquée dans le parc social dont une moyenne a été entérinée par délibération du conseil municipal en date du 7 juillet 2015,

Considérant la demande de Monsieur Hubert LEVY, gérant de la SARL AUTOHIRE, domicilié à Ferney-Voltaire (01210), 12, Chemin du Pré Similien. La commune accepte de signer une convention d'occupation précaire avec Monsieur Hubert LEVY pour l'ensemble immobilier en copropriété sis Avenue Voltaire, dénommé « Parc de Ferneyville », 11 emplacements de parking extérieurs désignés ci-dessus. La présente convention est consentie et acceptée pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} septembre 2018, renouvelable 1 fois pour 1 année par reconduction tacite, sauf congé donné par l'une des parties avec un préavis de 2 mois avant l'échéance, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou acte extra judiciaire. La redevance trimestrielle est de 50 €/mois par place de parking, soit 550 €/mois pour l'ensemble immobilier.

Fait et délibéré à Ferney-Voltaire, le 11 septembre 2018.

Le Maire,
Daniel RAPHOZ



Conformément aux dispositions des articles L. 2121-25, L 2121-24, L 2121-26, et au décret n° 93-1121 du 20 septembre 1993 relatifs à la publicité des actes administratifs des communes, peuvent être consultés en mairie : les procès-verbaux, les délibérations du conseil municipal et le recueil des actes administratifs comprenant les délibérations du conseil municipal et les arrêtés à caractère réglementaire pris par le maire.

